



COMMUNIQUÉ DE LA CGT - CFDT - CGT FO - CFTC - CFE CGC

**La première reconnaissance du travail est la rémunération.
Les employeurs de l'UGEM annoncent pour les salariés de la branche :**

0 % en 2017, en 2018, en 2019... !

La décision des organisations syndicales, de ne plus participer à aucune instance paritaire de la branche Mutualité, a conduit les représentants des Employeurs à les recevoir le 9 décembre dernier.

L'argumentation de l'UGEM n'a pas été convaincante. Pire, elle est ALARMANTE...

Les organisations syndicales ont appris avec effarement, que la chambre patronale n'accordera PLUS JAMAIS d'augmentation générale des salaires. D'un revers de main, ces employeurs balayent sans vergogne leur obligation conventionnelle.

En conséquence, les organisations syndicales maintiennent leur décision de ne plus participer à aucune instance paritaire de Branche.

Sachant que 60% des mutuelles n'appliquent que l'augmentation collective négociée dans la branche, c'est INADMISSIBLE !

Par SOLIDARITE avec les salariés des mutuelles concernées, elles demandent à l'ensemble des syndicats des mutuelles de poursuivre le blocage des NAO en entreprises.

**Ensemble, obligeons l'UGEM à revenir à la table des négociations,
début janvier 2017, et mobilisons-nous dès aujourd'hui.**

**Défendons nos salaires en cliquant sur la pétition en ligne :
www.change.org**